

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 15 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 15 mars à neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAURE François,

Date de convocation : mardi 11 mars 2025

ETAIENT PRESENTS : Mesdames BERUT Michelle, BRUN Nadine, CARDAILLAC Béatrice, HENRY Morgane, Messieurs BAUDY David, FAURE François, FRIZE Pierrick, GAGNE Bruno, MAINFROY Patrice, TARDY Rémy

EXCUSES : AUBERT Annie, AUBERT Brigitte, BONNOT Florence

Madame Brun Nadine a été élue secrétaire.

2025-9

Objet : Délibération approbation du Compte financier unique 2024

Monsieur le maire expose et commente au conseil municipal les résultats du compte financier unique de la commune pour l'exercice 2024.

Puis le maire s'étant retiré, Madame BERUT Michelle, assurant la présidence de l'assemblée, met aux voix le compte financier unique 2024 :

Fonctionnement :	
Recettes 2024	734 902,79
Dépenses 2024	543 125,26
Résultat exercice 2024	<u>191 777,53</u>
Excédent antérieur	793 606,81
Résultat cumulé	985 384,34
Investissement :	
Recettes 2024	105 660,59
Dépenses 2024	256 872,00
Résultat exercice 2024	<u>- 151 211,41</u>
Excédent antérieur	118 965,24
Résultat cumulé	-32 246,17

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité le compte financier unique 2024 de la commune

Nombre de voix : 10 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2025-10

Objet : Délibération affectation du résultat de la commune 2024

Vu le compte financier unique 2024 et sur proposition du Maire,

Vu la nécessité de couvrir le déficit de la section d'investissement du CFU 2024

Soit Déficit d'investissement : 32 246,12

Déficit des restes à réaliser (RAR) 2024 : 153 864,40

Besoin de financement : 186 110,57

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit

RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE AU 31/12/2024 : Excédent 985 384,34

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 186 110,57

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 799 273,77

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) Déficit 32 246,17

Nombre de voix : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025-11

Objet : Vote du budget 2025 de la commune

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité le budget de la commune pour 2025 tel qu'il lui a été présenté et qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : **1 469 783,77 en dépenses et en recettes**

Section d'investissement : **2 165 585,34 en dépenses et en recettes**

Nombre de voix : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025-12

Objet : Validation devis achat du tracteur

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du besoin de racheter un nouveau tracteur, l'ancien tracteur KUBOTA étant irréparable.

Suite à la consultation de plusieurs entreprises par la commune,

Vu les deux propositions reçues par les entreprises SAS DFAE située à Châteauneuf de Galaure (26), pour un tracteur de marque LOVOL et la société DURAND à Saint Christophe et Le Laris (26), pour un tracteur KUBOTA d'occasion de 900 h.

Après examen de chaque proposition ;

Vu les montants de travaux proposés :

Entreprises	Montant HT
SAS DFAE	40 625,41 € HT
SARL DURAND	61 050,00 € HT

Considérant que les propositions de l'entreprise SAS DFAE sont les moins onéreuses ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le devis de l'entreprise SAS DFAE pour un montant de 40 625,41 € HT.

Dit que ces dépenses seront prévues au budget communal 2025.

Nombre de voix : 10 Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 3

2025-13

Objet : Validation devis achat d'une épareuse

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du besoin de racheter une nouvelle épareuse, l'ancienne étant irréparable.

Vu la proposition reçue par l'entreprise SAS DFAE située à Châteauneuf de Galaure (26) et après examen de la proposition ;

Entreprise	Montant HT
SAS DFAE	17 767,60 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le devis de l'entreprise SAS DFAE pour un montant de 17 767,60 € HT.

Dit que ces dépenses seront prévues au budget communal 2025.

Nombre de voix : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025-14

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2024 pour cette année 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 11.11 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.51 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65.51 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la Délibération.

Nombre de voix : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention

2025-15

Objet : Programme 2025 des travaux à réaliser en forêt communale

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2025 ;

La nature des travaux est la suivante :

Abattage et façonnage : 17 560,00 € HT

Travaux sylvicoles : 4 160,00 € HT

Dépenses prévisionnelles : 21 720, 00 HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme 2025 des travaux à réaliser en forêt communale.

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

Nombre de voix : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025-16

SUBVENTION COMMUNALE ACCORDEE AU SOU DES ECOLES

Vu la demande du Sou des Ecoles en date du 18 février 2025, la présentation du compte financier de l'année 2023/2024,
Et sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention 2000 € pour l'année scolaire 2023-2024,

DIT que cette dépense sera imputée sur le crédit prévu à l'article 65748 du budget de la commune 2025

Nombre de voix : 10 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 2

2025-17

Objet : Demande de Subvention de l'ADAPEI

Vu l'objet de l'association ADAPEI de réaliser des actions en faveur des personnes porteuses de handicap, association fonctionnant essentiellement avec des bénévoles,

Vu qu'une personne de notre commune est adhérente à l'ADAPEI de la Drôme,

Vu la demande de cette association sollicitant la commune pour l'octroi d'une subvention,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention 50 € par personne adhérente, au profit de l'ADAPEI, pour l'année

Nombre de voix : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025-18

Objet : Demande de Subvention de L'ANACR

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS DE LA
RÉSISTANCE COMITÉ DROME NORD (A.N.A.C.R 26)**

Vu l'objet de l'A.N.A.C. R 26 de perpétuer la mémoire et l'esprit de la Résistance en transmettant aux générations présentes et futures avec des manifestations patriotiques, des activités publiques telles que des conférences et des expositions, et en particulier auprès des scolaires,

Vu la demande de cette association sollicitant la commune pour l'octroi d'une subvention,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention 100 € au profit de l'A.N.A.C.R 26 pour l'année 2025

Nombre de voix : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025-19

Objet : SUBVENTION COMMUNALE ACCORDEE A L'ASSOCIATION FNACA

Vu la demande de la FNACA en date du 07 mars 2025, la présentation du rapport financier de l'année 2024,
Et sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 € au titre de l'année 2025 :

DIT que cette dépense sera imputée sur le crédit prévu à l'article 65748 du budget de la commune 2025

Nombre de voix : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025-20

Objet : SUBVENTION COMMUNALE ACCORDEE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Vu la demande de la bibliothèque municipale en date du 4 février 2025, la présentation du rapport financier de l'année 2024,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 1.12 € par habitant soit pour l'année 2025 :
892 habitants x 1.12 € = 1000 €

DIT que cette dépense sera imputée sur le crédit prévu à l'article 65748 du budget de la commune

Nombre de voix : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Fonds de concours de la CCPDA : Nous espérons recevoir environ 17 000 €, une partie sur le FPIC et une autre sur de futurs travaux.

Fin de séance : 12 h

Ainsi fait et délibéré.
Pour copie conforme.
François FAURE, Le Maire

